



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le 27/03/2026

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

**Jeudi 02 avril 2026 à 19h00
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu des deux séances précédentes** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Délégations au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
4. **Indemnités des Conseillers Municipaux délégués**
5. **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des instances externes dont :**
 - a. Parc Naturel Régional du Verdon,
 - b. SIANOV,
 - c. SIDEVAR,
 - d. SYMIELECVAR-TE 83
 - e. Syndicat des Intercommunal des Transports,
 - f. CCAS,
 - g. Communes Forestières du Var,
 - h. Correspondant Défense,
 - i. VAR HABITAT
 - j. SIVU Lei belugo
 - k. Comité Local d'Information des Déchets

1. CLI Cadarache
6. **Élection de la CAO (Commission d'Appel d'offres)**
7. **Délégation de signature pour tous documents d'urbanisme** relatifs aux propriétés du Maire ou de ses proches
8. **Ressources Humaines – création de postes :**
 - 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet
 - 1 poste de Rédacteur Territorial Principal de 2e classe à temps non complet pour 15h00 hebdomadaires
9. **Avenant à la Convention d'assistance technique avec le Département du Var**
10. *Échanges et informations divers (Points non délibératifs)*

Merci de me communiquer le cas échéant vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,



Emmanuel HUGOU

POUVOIR

En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par courriel avant la séance du conseil

Les pouvoirs par courriel devront être transmis avant midi le jour de la séance.